

# COREPS

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Comité de pilotage**

14 avril 2021



# Le comité de pilotage

## Composition du Comité de pilotage

- 1 membre de chaque organisation professionnelle représentative des salariés
- 1 membre de chaque organisation professionnelle représentative des employeurs
- La DRAC
- La DREETS
- La Région (cabinet, services)

Comité de pilotage

# L'ordre du jour

- Règlement intérieur et fonctionnement
- Communication
- Choix des thématiques des groupes de travail
- Calendrier de travail

# Règlement intérieur

- **Le règlement intérieur décrit l'objet du COREPS**

Sa mission, son champ d'application, son aire géographique.

- **Le règlement intérieur définit la composition du COREPS**

Sont membres du COREPS, les personnes morales œuvrant dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, ayant un représentant dûment mandaté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi :

- Les collectivités territoriales et les pouvoirs publics,
- Les syndicats de salariés représentatifs,
- Les organisations d'employeurs représentatives
- Les membres associés

# Règlement intérieur

- **Le règlement intérieur définit les instances**

L'assemblée plénière

Le comité de pilotage

Les groupes de travail

- **Le règlement intérieur définit le fonctionnement du COREPS**

- **Il établit les règles en termes de prise de décision**

Comité de pilotage

# Règlement intérieur

Le règlement intérieur est **soumis à la validation** des membres du comité de pilotage.

➤ Retour attendu par mail **d'ici le 27 avril 2021.**

# La communication

- **Une page web**

Accessible depuis le [site internet arsud-regionsud.com](http://siteinternetarsud-regionsud.com) : présentation du COREPS, temps de travail, accès aux comptes-rendus et ressources.

Un [site internet dédié](#) au COREPS sera développé et mis en ligne à l'automne 2021.

- **Un espace ressources**

Un espace de [ressources en libre accès](#) est en cours de construction. Il est alimenté d'articles de presse, de guides, de fiches pratiques ou de textes réglementaires proposés et organisés en fonction des thématiques de travail.

- **Une adresse mail dédiée au COREPS pour les échanges**

[coreps@arsud-regionsud.com](mailto:coreps@arsud-regionsud.com)

# La communication

Propositions, questions, réponses

- > Capsules ressources, appels à projet...
- > Un groupe de travail thématique



# Le choix des thématiques et calendrier

Une première thématique est au travail à partir de 16h « **Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires** » : gestion des flux et respect des consignes, condition de travail et mise aux normes des espaces, condition d'accueil et de circulation (depuis l'étranger notamment), horodatage, jauge, gestion des groupes.

## Prochaines réunions thématiques

- 26 avril 2021 de 17h à 18h
- 20 mai 2021 – de 17h à 18h

## Prochain comité de pilotage

- Septembre 2021